

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers.

Présents : David RICHARD – Joël BRAISAZ – Valérie CAZAUX – Raymond CONTARD – Cécile CURTET – Cyrille FATTORI – Marianne FOUILLE – Clotilde ORIOL – Guillaume SPIRHANZL

Absents ayant donné pouvoir :

Mylène SIBILLE a donné pouvoir à Cécile CURTET

Lucile GARNIER a donné pouvoir à Cyrille FATTORI

Cécile RODARY a donné pouvoir à Marianne FOUILLE

Absents :

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer. La séance est publique.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Marianne FOUILLE est nommée secrétaire de séance.

➤ Vote

Pour : 12 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary,

Contre : 0

NPPV : 0

Abstention : 0

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2024

Vote

Pour : 12 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary

Contre :

Le procès-verbal est approuvé.

Informations données aux conseillers municipaux sur les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des délégations d'attribution qui lui ont été confiées

Néant

Lecture de l'ordre du jour

1) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAU

- 2) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
 - 3) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS
 - 4) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – TAUX D'IMPOSITION 2024
 - 5) FINANCES – SUBVENTIONS – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS
 - 6) FINANCES – SUBVENTIONS – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - 7) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL
 - 8) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAU
 - 9) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAU ET AFFECTATION DES RESULTATS
 - 10) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAU
 - 11) ADMINISTRATION GENERALE – ACTUALISATION DU REGIME D'ASTREINTES
 - 12) RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE
 - 13) ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DE LA CONVENTION 2024 DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE METROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
 - 14) ADMINISTRATION GENERALE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA PROGRAMMATION LOCALE DE L'HABITAT
 - 15) URBANISME – TRAVAUX LIES AUX RISQUES NATURELS - GESTION DU FONCIER POUR LA REALISATION DE LA ZONE DE REGULATION (LE MONT BRIGAGIER) ET LA DECLARATION D'INTERET GENERAL (TORRENT DU BRIGAGIER)
 - 16) ADMINISTRATION GENERALE – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PRET CINEMOMETRE
-
- 1) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAU

Pour le vote des comptes administratifs, le Maire peut assister au débat mais ne peut pas être présent lors du vote, il faut élire un président de séance pour ces deux délibérations. Proposition de Cyrille FATTORI pour assurer cette fonction.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary

- Contre :
- Abstention :

La loi prévoit que les communes présentent un état détaillé des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tous les mandats et fonctions exercées, communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il a été envoyé avec la convocation.

2) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

M. FATTORI : Le compte de gestion est établi par la trésorerie générale de Vif. Le compte de gestion correspond au compte administratif de la commune.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

3) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS

M. FATTORI (introduction au vote du compte administratif et du budget) : Avec le contexte du renouvellement à venir du conseil municipal, la présentation des comptes sera succincte mais pour autant tout à fait sincère. Le budget primitif 2024 pourra bien entendu évoluer en fonction de la politique souhaitée par la prochaine équipe municipale par la voie de décisions modificatives.

La Préfecture a confirmé que le conseil municipal actuel devait voter le budget avant le 15/04, il n'était pas possible d'attendre que la nouvelle équipe soit en place.

S'agissant du compte administratif, 2 sections (fonctionnement et investissement)

Pour la partie fonctionnement, budget équilibré en dépenses et recettes à 2 544 322,45€.

Réalisé en 2023 en dépenses de 2 147 375,76€. La commune a fait des économies. Il est nécessaire de réaliser des excédents en fonctionnement pour pouvoir financer les investissements au profit de la commune et des habitants.

Explications : note de service pour demander des réductions de dépenses. Les charges de personnel ont été maîtrisées (postes non pourvus et adaptation du nombre de postes à l'école et à la mairie grâce aux opportunités existantes cette année).

Réalisé 2023 en recettes de 2 346 067,02€

Explications : hausse des recettes de taxe foncière liée à l'augmentation des bases décidée par l'Etat (malgré les taux communaux qui n'ont pas été augmentés). Hausse des tarifs de la cantine et de la fréquentation. Reversement du bénéfice de la SEM Les Moussees en tant qu'actionnaire.

Résultat de clôture sur l'exercice 2023 : + 198 691,26€.

Résultat de clôture cumulé au 31/12/2023 : + 510 417,79€

C'est un très beau résultat 2023 et un très beau résultat cumulé.

Présentation des résultats basculés en investissement depuis 2016 : total d'environ 925 000€.

Ici, affectation au 1068 (en investissement) de 200 000€. Il restera 310 417,79€ en résultat cumulé en fonctionnement.

La situation est saine en 2023.

En investissement, 1 087 669,84€ en dépenses, réalisé de 466 489,17€, soit moins de ce qui était prévu (projets qui n'ont pas abouti). Principales dépenses d'investissement 2023 : remboursement du capital des emprunts et attribution de compensation (130 000€), étude AURG pour la place de l'Eglise, travaux Merlon de protection, billes de liège du stade de foot, achats de terrains, parc santé, portes et films solaires école, achat de véhicule pour les services techniques, achats de mobiliers et matériels pour l'école et les services techniques, ossuaire.

1 361 074,84€ de recettes prévues, on a perçu 145 118,82€ ; gros écart car les subventions des projets non réalisés ne sont pas perçues. Résultat reporté de 2022 à 2023 très important.

Résultat de clôture 2023 de – 321 370,35€. Ce n'est pas problématique en investissement. Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023 de + 520 556,79€ dont les restes à réaliser.

M. FATTORI espère que la nouvelle équipe se préoccupera des finances aussi bien que l'équipe actuelle s'en est préoccupée pendant ces 4 années.

Présentation de l'état de la dette : 1 450 000€ ; 120 000€ de capital remboursés chaque année. Le capital diminue donc chaque année. Hausse des taux d'intérêt indexés sur le livret A maîtrisée (2000€ d'écart sur 2023).

Détail des votes :

- Pour : C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

Le Maire remercie M. Fattori pour le résultat obtenu en 2023, la démarche volontariste et vigilante dans la dépense a permis d'améliorer les comptes. Il félicite l'équipe municipale et les services pour l'obtention de ces bons résultats, très loin d'une « grave crise financière » que certains décrivent par pure posture politicienne. Il se permet de le rappeler car ce sont des éléments qui reviennent très régulièrement.

4) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – TAUX D'IMPOSITION 2024

Proposition de maintenir les taux de la commune sur les taxes foncières bâties et non bâties. De nombreuses communes ont fait le choix cette année d'augmenter leur taux d'imposition ; depuis 2020 les taux n'ont pas augmenté, d'autres choix de gestion ont été opérés pour ne pas alourdir la fiscalité des ménages. Saint-Paul de Varces : 30^{ème} taux le plus bas sur 49 au sein de la métropole de Grenoble. 40^{ème} sur 49 communes pour le montant par habitant.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary

- Contre :
- Abstention :

5) FINANCES – SUBVENTIONS – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

La commune poursuit son soutien au CCAS même si la commune n'a pas de besoin criant en matière sociale, il y a toujours des choses à faire. Le budget a été voté en conseil d'administration du CCAS, les recettes comprennent une subvention de fonctionnement qui provient du budget principal. Proposition de voter une subvention de 7000€ pour l'année 2024. Ceci peut être revu au besoin dans l'année par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

6) FINANCES – SUBVENTIONS – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme CURTET : le 23 octobre 2018 le conseil municipal a voté un dossier de demande de subvention. Suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, il a été complété par un règlement de gestion adopté le 16 novembre 2023.

- 500 € à Ski Surf Passion pour la formation technique des encadrants bénévoles
- 1500 € à l'USSPV pour l'achat de matériels
- 300 € à l'ASSP pour l'achat de Tee-Shirts avec logo de la commune et gobelets recyclables
- 500 € à Saint-Paul de Varcès Culture pour l'organisation des Journées Européennes du patrimoine 2024
- 600 € au Club des Muguetts pour les animations autour des 50 ans de l'association
- 150 € à l'UMAC pour le fleurissement de deux monuments aux morts
- 500 € à Saint-Paul de Varcès Nature pour la plantation d'une haie autour de l'école avec la participation des classes
- 700 € à Body Danse pour la l'achat de matériels
- 300 € à Martial Sports pour l'achat de matériels
- 150 € au Souvenir Français pour le fleurissement et l'entretien des tombes
- 100 € à Ciné St-Paul pour l'achat de matériels

Détail des votes :

- Subvention à Ski Surf Passion :
 - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - o Abstention :
- Subvention à l'USSPV :
 - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - o Abstention :
- Subvention à l'ASSP :
 - o Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, M. Fouillé, L. Garnier, G.

- Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - NPPV : C. Oriol
 - Abstention :
- Subvention à Saint-Paul de Varces Culture :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention :
- Subvention au Club des Muguetts :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, C. Rodary
 - NPPV : R. Contard
- Subvention à l'UMAC :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention :
- Subvention à Saint-Paul de Varces Nature :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention :
- Subvention à Body Danse :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention :
- Subvention à Martial Sports :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention : C. Fattori
- Subvention au Souvenir Français :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention :
- Subvention à Ciné St Paul :
 - Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
 - Abstention :

M. RICHARD mentionne que la commune poursuit son investissement auprès des associations qui proposent de belles activités sportives et culturelles, il les félicite pour leur engagement et leur dynamisme. Au-delà des subventions, des salles sont mises à disposition, des moyens d'impressions également.

7) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

M. FATTORI : l'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement se fait à hauteur de 2 606 483,79€. En investissement, suréquilibre.

En dépenses de fonctionnement : charges de personnel, charges à caractère général, indemnités d'élus, participations diverses, autres charges de gestion courante, atténuation de produits, intérêts des emprunts, provision PNRV, amortissements, virement à la section d'investissement. En recettes de fonctionnement, produits des services, fiscalité (impôts et taxes, dotations et participations), autres produits de gestion courante + report.

Budget 2024 en Fonctionnement

DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Charges de personnel 1 240 000€	Atténuation de charges 2600€
Charges à caractère général (toutes les dépenses courantes) 786 305,77	Produits des services 284 450€
Indemnités élus 51 600€	Fiscalité locale 1 406 543€
Participations diverses (SIVASP, subventions, CCAS et autres charges de gestion courante...) 109 657,02€	Autres impôts et taxes 250 000€
Atténuation de produits 153 230€	Dotations et participations 259 403€
Intérêts des emprunts 18 255€	Autres produits de gestion courante 93 070€
Charges exceptionnelles 2300€	Résultat d'exploitation reporté 310 417,79€
Provision PNRV 70 000€	
Amortissements (opé d'ordre) 25 131€	TOTAL 2 606 483,79€
Virement section inv 150 000€	
TOTAL 2 606 483,79€	

Excédent pour la section d'investissement (rendu possible en application de l'article L. 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Section d'investissement (recettes) : 1 105 445.79 €
- Section d'investissement (dépenses) : 758 122.33 €

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

8) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAU

M. FATTORI : Compte de gestion : reflet de notre comptabilité du côté de la trésorerie avec laquelle nous devons être en conformité, ce qui est le cas.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

9) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAUX ET AFFECTATION DES RESULTATS

Section d'exploitation

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de – 8 547,94€

Le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023 est de + 60 079,06€

Section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de + 4 505,9€.

Le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2023 est de + 74 569,17€.

Petit déficit en fonctionnement lié à des écritures qui n'ont pas pu être passées en comptabilité sur 2023 (vente d'un local dont les écritures seront passées sur 2024). Le résultat cumulé demeure positif pour assumer ce déficit.

Il est proposé d'inscrire l'excédent d'exploitation sur le compte 002, soit 60 079,06 € en recettes de la section d'exploitation du budget primitif 2024 et d'inscrire l'excédent d'investissement sur le compte 001, soit 74 569,17€ en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2024.

Constat de la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

10) FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAUX

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des sections :

- Section d'exploitation : 444 179,06 €
- Section d'investissement : 426 718,17 €

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

Un travail a été réalisé sur les commerces et n'est pas encore terminé à la fin de ce mandat. Un bail a été signé avec le St Julien, le Fournil de St-Paul va acheter les murs. Ce n'est pas « le patrimoine de la

commune qui est dilapidé ». Le travail a également eu lieu avec le Vival et le local infirmières, il pourra se poursuivre avec la nouvelle équipe. Le local disponible a été loué au 1^{er} février à la société PF Précisions.

M. RICHARD, Maire : la Chambre régionale des comptes a demandé de préciser les suites données aux recommandations formulées et présenter devant l'assemblée délibérante les actions entreprises à la suite des observations avant le 3 mai 2024.

Sur les six recommandations :

- poursuivre la mise en conformité des règles d'organisation du temps de travail : il a été délibéré sur le temps de travail le 15 février 2023 (adoption formelle des cycles de travail), sur les autorisations spéciales d'absence à la même date (nature et durée de ces autorisations précisées), régime des astreintes sera voté ce jour. Nous avons réalisé la plupart des formalisations par le vote de délibérations.

Action qui reste à poursuivre : adoption d'un règlement intérieur, prévu pour 2024

- finaliser la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire pour les agents) : plusieurs votes pour aboutir à une délibération respectant la réglementation, dernière le 16 novembre 2023 – recommandation close

- mettre en œuvre un processus de recensement des besoins en matière d'achats publics : la collectivité respecte systématiquement la mise en concurrence. On s'est fait accompagner en 2023 pour le renouvellement des marchés d'assurance de la commune (enjeu important et période où il est difficile de trouver des assurances à des prix raisonnables). On a identifié les différents besoins : logiciel de gestion financière, produits ménagers, fournitures scolaires, entreprise de nettoyage des locaux, la téléphonie et les copieurs, les différentes sociétés de maintenance pour l'ensemble des équipements. Les chantiers ont été priorisés. Le travail a commencé par la mise en concurrence des éditeurs de logiciel de finances et ressources humaines et du prestataire de maintenance du chauffage. Sujet positionné au niveau de la Direction générale des services.

- mettre à jour le plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM). La version 2024 est en cours de finalisation. Les classeurs ont été réorganisés par cellules composant le PCS, il reste des éléments à vérifier et des fiches à compléter, les risques ont été recensés, les lieux de cellules de crises ont été validés (mairie et Oxalis), annuaire général constitué, liste des partenaires professionnels pouvant apporter leur aide a été validée, le registre des personnes vulnérables a été constitué par le CCAS (campagnes d'informations réalisées), l'organigramme a été validé. Il reste à vérifier par classeur la liste des aspects techniques, lancer la procédure de réserve communale, et intégrer la carte d'obligation légale de débroussaillage. Rédiger l'arrêté et faire des exercices.

- fiabiliser le système d'informations financières pour assurer la traçabilité de la comptabilité d'engagement : on peut certifier aujourd'hui qu'on tient une procédure d'engagement. Tout engagement juridique est aujourd'hui assorti d'un engagement comptable. On respecte les engagements réglementaires.

- mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements pour garantir la soutenabilité des projets : non finalisé pour plusieurs raisons. Prise de poste de la DGS il y a un peu plus d'un an qui

a dû prendre connaissance des finances de la commune, absence d'agent comptable jusqu'en mars 2024. Les projets ciblés sont la requalification de la place de l'Eglise, la restructuration du groupe scolaire en intégrant le multiaccueil, la vidéosurveillance, l'installation d'une microcrèche privée dans les locaux communaux de l'ancienne mairie et le déplacement de la bibliothèque au centre du village. Il reste à chercher les financements possibles et l'élaboration du planning pour affiner les coûts de chacun des projets sur plusieurs années.

Pour les observations autres que les recommandations (toute mention dans le rapport d'éléments pouvant être améliorés ou optimisés), entre 50 et 80% des éléments ont été réalisés en fonction des grandes thématiques (gouvernance, ressources humaines, commande publique, PNRV, qualité budgétaire et comptable, environnement, situation financière). Points qui ont le plus avancé : ressources humaines, qualité comptable et budgétaire, la situation financière avec les éléments mentionnés tout à l'heure (épargne brute, autofinancement, encours de dette). Eléments qu'il reste à traiter en priorité : commande publique, plan pluriannuel d'investissement et prospective sur certains éléments.

Beaucoup de travail a été réalisé, M. le Maire remercie les services pour ce travail.

11) ADMINISTRATION GENERALE – ACTUALISATION DU REGIME D'ASTREINTES

M. Le Maire : les modalités applicables au régime d'astreinte devaient être formalisées, c'est ce qui est proposé ici. Validé en comité technique du 5 mars 2024. Concertation avec les agents des services techniques qui sont concernés.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

12) RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Pas d'ajouts de postes mais délibération relative au tableau d'avancement de grade pour 4 agents. La procédure consiste à supprimer le poste pour le recréer avec le nouveau grade.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

13) ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DE LA CONVENTION 2024 DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE METROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Délibération présentée chaque année. Précise les modalités par lesquelles l'accueil et l'information des usagers sur la demande de logement social sont organisés. Accueil avec différents niveaux. Notre commune accueille et donne les interlocuteurs pour avoir davantage d'informations.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :

- Abstention :

14) ADMINISTRATION GENERALE – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA PROGRAMMATION LOCALE DE L'HABITAT (PLH)

M. le Maire : L'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) se fait au niveau métropolitain, la procédure arrive à son terme aujourd'hui avec un avis demandé à chaque commune.

Quelques remarques : à la sortie d'une réunion avec la métropole, des chiffres pour la commune retranscrits n'étaient pas corrects (nombre d'habitants et nombre de résidences principales et logements). Selon la fiche communale qui existe aujourd'hui : 2235 habitants, évolution entre 2014 et 2020 serait de 40 habitants en plus, soit 7 par an. Ils reprennent les éléments de l'INSEE or il y a plus d'habitants arrivants.

Plus transversalement, il est proposé dans ce PLH de mobiliser les logements vacants ou sous-occupés du parc existant pour les transformer en logements sociaux-familiaux et assurer ainsi 35% de la production de logements sociaux au lieu de constructions neuves. L'idée n'est pas idiote en tant que telle : encourager les bailleurs sociaux à racheter ces logements et les réhabiliter pour éviter les passoires thermiques. L'intention est bonne mais la réalisation assez illusoire s'il s'agit d'acheter un logement unitaire dans un ensemble collectif.

Ensuite, le PLH veut encourager une meilleure répartition des logements sociaux entre et au sein des communes. M. le Maire pense que la typologie des communes est diverse et toutes ne sont pas adaptées à cela. Souvent il faut que ce soit relié à des infrastructures de transport, à des commerces disponibles, à la possibilité de trouver du travail. Et il y a beaucoup de communes rurales, comme St-Paul pour lesquelles ce n'est pas le cas.

Les enjeux de l'Etat donnés à la Métropole mentionnent la production de logements locatifs sociaux prioritairement dans les communes SRU déficitaires et carencées pour atteindre les objectifs de la loi 3DS. M. le Maire s'étonne de cette différence entre ce que l'Etat demande et ce que la Métropole cherche à mettre en place en disséminant partout la production de logements sociaux.

Il est fait mention que les ménages ont des attentes nouvelles en matière de qualité de vie et de logement, la métropole encourage des formes d'habitat intermédiaires ou en accompagnant la division parcellaire des lotissements afin de la rendre plus qualitative. On a vécu beaucoup de divisions parcellaires sur la commune, les impacts sur la qualité de vie restent à être mesurés. M. le Maire n'est pas convaincu vu les problèmes de voisinage existants.

Les moyens mentionnés pour réaliser ce PLH, 142M€ en investissement de la part de la métropole sur 6 années. M. le Maire alerte sur les finances de la métropole, quand on voit la dette et les diminutions sur des compétences communales transférées. M. le Maire s'interroge sur la capacité de la métropole à financer autant.

M. le Maire propose de voter un avis Défavorable sur ce PLH.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention : G. Spirhanzl, V. Cazaux

15) URBANISME – TRAVAUX LIES AUX RISQUES NATURELS - GESTION DU FONCIER POUR LA REALISATION DE LA ZONE DE REGULATION (LE MONT BRIGAGIER) ET LA DECLARATION D'INTERET GENERAL (TORRENT DU BRIGAGIER)

2 évènements ont marqué le Brigagier en 2021 et 2023.

Pour limiter au mieux ces phénomènes à l'avenir, la commune étudie donc actuellement diverses mesures de protection : reconfiguration des berges, curages, et mise en œuvre d'un ouvrage de régulation des eaux en amont, couplé avec un merlon pare-blocs (qui avait déjà été préconisé dans l'étude AVP du RTM de février 2020).

Avec ce projet, la commune entend protéger des chutes de blocs les habitations situées en aval car l'ouvrage permettra de stopper les blocs arrivant par l'amont et de tamponner les flux torrentiels en stockant les matériaux de plus gros diamètre et en évitant ainsi les embâcles qui font déborder le torrent, ce qui limitera les dégâts éventuels pour les habitations situées en aval.

Pour réaliser ces aménagements, la commune doit acquérir des parcelles de terrains pour faire la zone de régulation. Tous les propriétaires ont donné leur accord. Une servitude est créée pour la maintenance des installations. Le recalibrage du lit du Brigagier puis la zone de régulation jusqu'au pont fera l'objet d'une déclaration d'intérêt général déposée en préfecture pour permettre à la commune d'intervenir sur des terrains privés.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

16) ADMINISTRATION GENERALE – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PRET CINEMOMETRE

La commune de Vif a acheté des jumelles afin de faire réaliser par la brigade de gendarmerie de Vif des contrôles de vitesse aléatoires. Les communes de St-Paul, Varcès, le Gua se sont concertées car elles souhaitent pouvoir emprunter ce matériel à la commune de Vif moyennant une participation financière, 260€ HT par an.

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary
- Contre :
- Abstention :

Les prochaines élections municipales auront lieu le 28 avril.

La séance est clôturée à 20h35.